

Le ministre de l'Environnement (M. Roberts), en sa qualité de ministre responsable de Parcs Canada, a pris cette décision et l'a annoncé publiquement le 5 mai de cette année.

● (2210)

Le député de Peterborough (M. Domm) et moi différons d'opinion au sujet de ce qu'il a dit en août de l'année dernière. Il dit qu'il a annoncé en août la réalisation du projet pour l'année suivante. Je dis qu'il a annoncé un retard d'une autre année. Comme il ne me convaincra pas et que je doute que je le convainque, qu'il garde son opinion et je garderai la mienne, voilà tout.

Quant à la promesse que je suis censé avoir faite à la Chambre, j'ai dit au député la semaine dernière que je ne me suis pas engagé envers lui. J'ai promis à M^{me} le Président de l'aider à régler la question, comme je savais qu'elle le ferait. Elle l'a réglée sans mon aide et pas plus maintenant qu'alors je ne vois la nécessité de pousser l'affaire plus loin.

D'autre part, si la Chambre croit que le document doit être déposé, j'accéderai volontiers à son désir. Il n'y a absolument rien de malveillant dans le rapport, mais je crois vraiment qu'en toute justice envers les gens de Peterborough et de Cornwall, et en particulier envers les employés de Parcs Canada qui sont concernés, le député devrait oublier les querelles passées.

Les électeurs de Peterborough ne l'ont sûrement pas élu à la Chambre pour qu'il s'occupe d'une seule question. Je l'exhorte à honorer le mandat qu'il a reçu et à passer à d'autres affaires plus productives qui intéressent l'avenir et le présent plutôt que le passé.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—L'ABSENCE DE JOURNALISTES À LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, le lundi 24 novembre dernier, j'ai demandé au secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox) pourquoi la société Radio-Canada, une société de la Couronne, n'assurait pas un reportage satisfaisant de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se déroule actuellement à Madrid. C'est la deuxième réunion convoquée pour discuter de l'application de l'Acte final d'Helsinki signé en 1975. La première de ces réunions a eu lieu à Belgrade à la fin de 1977 et durant les premiers mois de 1978.

La conférence de Madrid, comme on l'appelle communément, doit paraît-il durer jusqu'à la fin de mars de 1981. La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe porte sur trois questions ou «corbeilles» principales.

La première corbeille a trait aux droits de la personne et à d'autres principes énoncés dans l'Acte final: le désarmement, les propositions pour le contrôle des armes, les mesures destinées à assurer la sécurité militaire et le renforcement des moyens de défense en Europe.

La corbeille n° 2 est celle de la coopération économique. Elle couvre les importations et les exportations, le protectionnisme, les transports, l'énergie et la recherche scientifique.

La corbeille n° 3 revêt une très grande importance pour les Canadiens car elle porte sur des sujets tels que la réunification des familles, les visites aux familles, la libre circulation de l'information et les échanges culturels.

L'ajournement

La conférence d'Helsinki de 1975 a adopté dix principes qui doivent régir les relations entre les États participants. Ce sont, premièrement, l'égalité entre États souverains et le respect des droits inhérents à la souveraineté; deuxièmement, le non recours aux menaces ou à la force; troisièmement, l'inviolabilité des frontières; quatrièmement, l'intégrité territoriale des États; cinquièmement, le règlement pacifique des conflits; sixièmement, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États; septièmement, le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance; huitièmement, l'égalité des droits et le droit des peuples à l'autodétermination; neuvièmement, la coopération entre les États et, dixièmement, le respect sincère des obligations prévues par le droit international.

L'acte final déclare ce que je cite:

Tous les principes énoncés ci-dessus sont d'une importance essentielle et par conséquent ils devront être appliqués de façon égale et sans réserves aucunes, chacun d'eux devant être interprété compte tenu des autres. Les États participants s'engagent fermement à respecter pleinement ces principes et à les appliquer...

L'un des buts de la Conférence de Madrid est d'analyser l'application à date des dispositions de l'acte final par ses signataires ainsi que d'examiner les progrès accomplis dans l'accomplissement des objectifs fixés à Helsinki.

Le 12 novembre 1980, lors de l'ouverture de la réunion de Madrid sur les suites de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe le secrétaire d'État aux affaires extérieures du Canada (M. MacGuigan) a été l'un des premiers orateurs à prendre la parole devant les délégués des 35 pays participants. D'après le ministre, ces cinq dernières années ont été témoins de progrès importants au titre de la collaboration entre les États membres, grâce aux échanges d'ordre économique, scientifique, culturel et autres. La situation mondiale s'est améliorée du fait de la ratification de l'Acte final des accords d'Helsinki de 1975. Les nations y ont enfin reconnu, avec tout le respect dû à la souveraineté nationale, qu'aucun État ne peut agir isolément, et diriger ses affaires, qu'elles soient internes ou externes, sans tenir compte de ses voisins.

● (2215)

Le ministre a poursuivi en affirmant que l'Acte final est destiné à réduire les tensions et à accroître la coopération en Europe. Au sujet de l'application des dispositions de l'Acte final, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ce qui suit:

La détérioration des relations est-ouest ayant culminé en décembre dernier, au moment de l'intervention soviétique en Afghanistan, ne saurait être passée sous silence... L'initiative soviétique a défié directement les principes de l'Acte final sur l'égalité de la souveraineté, l'abstention du recours à la menace ou à la violence, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des États, la non-intervention dans les affaires nationales et enfin les droits égaux et l'autonomie de tous les peuples.

Le ministre a ajouté que la seule alternative était la détente ou le conflit armé. Le souvenir de l'Afghanistan paralysera inévitablement tous les efforts de détente, tant que demeureront dans ce pays les troupes soviétiques.

Au chapitre des droits de la personne, le ministre a fait remarquer avec grande tristesse que depuis la ratification de l'Acte final, des citoyens de divers pays avaient été harcelés, arrêtés, jugés, exilés et jetés en prison pour avoir simplement cherché à surveiller l'application de l'Acte et à exercer leurs droits. Cette persécution est sans aucun doute une des causes